VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2022 À 19H30

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;

2. Adoption de l'ordre du jour;

CABINET DU MAIRE

3. Séances ordinaires du conseil d'agglomération de Québec des 5 et 19 octobre 2022 - Présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil;

4. Avenant au contrat de travail du directeur général de la Ville;

DIRECTION GÉNÉRALE

5. Mandat à la firme d'avocats Fasken Martineau Dumoulin sencrl, s.r.l. et autorisation d'utiliser l'excédent de fonctionnement de l'exercice en cours afin d'augmenter les crédits budgétaires des honoraires professionnels juridiques et fiscaux – Litiges de l'agglomération;

GREFFE ET CONTENTIEUX

6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 septembre 2022;

7. Avenant au contrat d'assurance suivant l'évaluation des bâtiments;

COMMUNICATIONS

8. Prolongation du contrat pour la production, l'impression et la distribution du journal Le Lorettain 2023;

RESSOURCES HUMAINES

9. Embauche de journaliers temporaires au Service des travaux publics;

10. Embauche d'un préposé aux plateaux;

11. Embauche d'un nouveau membre du personnel aquatique;

12. Nomination de monsieur Mathieu Morel à titre de journalier régulier;

LOISIRS

13. Autorisation de signature du protocole d'entente entre la Ville de L'Ancienne-Lorette et Sentiers vélo L'Ancienne-Lorette, reconnaissance de l'organisme et couverture d'assurance;

14. Autorisation de signature du protocole d'entente entre la Ville de L'Ancienne-Lorette et la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-l 'Annonciation – Frigo-partage;

URBANISME

15. Attribution d'un contrat pour les services professionnels quant au concept d'aménagement du corridor Lorettain;

16. Demande de dérogation mineure –1155, rue du Créneau;

17. Demande de dérogations mineures – 1065, rue de la Paix;

18. Demande de dérogation mineure – 1648, rue Duclaux;

19. Demande de dérogations mineures – 1486 à 1488, rue Saint-Jacques;

20. Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Lot 6 437 301 (route de l'Aéroport);

TRÉSORERIE

21. Approbation des comptes à payer pour le mois de septembre 2022;

22. Adhésion au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et désignation d'un signataire pour la convention;

23. Dépôt du rapport semestriel de la trésorière – Exercice financier 2022 – Deuxième projection;

24. Autorisation d’utiliser une portion de l’excédent de fonctionnement de l’exercice en cours afin d’augmenter les crédits budgétaires;

25. Divers;

26. Période de questions;

27. Levée de la séance.

Ville de
L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal ayant eu lieu à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mardi le 27 septembre 2022 à 19h30.

Sont présents: Monsieur Gaétan Pageau, maire
Madame Josée Ossio
Madame Isabelle Grenier
Madame Johanne Laurin
Monsieur Charles Guérard
Monsieur Sébastien Hallé
Monsieur Nicolas St-Gelais
tous conseillers et formant quorum

Sont également présents: Monsieur André Rousseau, directeur général
Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière
Madame Anick Marceau, trésorière
Monsieur Philippe Millette, directeur de l'urbanisme

Est présente à distance : Madame Isabelle Saillant,
directrice des communications

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

243-22 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT la proposition de retirer le point 4 à la section « Cabinet du maire » : soit :

- Avenant au contrat de travail du directeur général de la Ville;

CONSIDÉRANT l'absence d'opposition pour retirer ce point;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

QUE l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;

2. Adoption de l'ordre du jour;

CABINET DU MAIRE

3. Séances ordinaires du conseil d'agglomération de Québec des 31 août et 21 septembre 2022 - Présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil;

4. Avenant au contrat de travail du directeur général de la Ville ***(Cet item a été retiré de l'ordre du jour)***;

GREFFE ET CONTENTIEUX

5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2022;

6. Autorisation de signature pour l'adhésion au service 9-1-1 de prochaine génération;

RESSOURCES HUMAINES

7. Embauche de préposés aux plateaux;

8. Embauche de nouveaux membres du personnel aquatique;

9. Octroi de titres à des membres du personnel aquatique;

10. Embauche d'un journalier temporaire au Service des travaux publics;

URBANISME

11. Demande de dérogation mineure – 1445, rue Sainte-Cécile;

12. Demande de dérogation mineure – 1217, rue de la Joie;

13. Demande de dérogation mineure – 1618, rue Saint-Cyrille;

14. Demande de dérogation mineure – 1441, rue Saint-Paul;

TRAVAUX PUBLICS

15. Demande d'aide financière pour le programme « *Aide à la voirie locale – volet soutien »* (PAVL 2023);

TRÉSORERIE

16. Approbation des comptes à payer pour le mois d'août 2022;

17. Divers;

18. Période de questions;

19. Levée de la séance.

ADOPTÉE

244-22 3. SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DES 31 AOÛT ET 21 SEPTEMBRE 2022 - PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui ont fait l'objet des délibérations lors des séances du conseil d'agglomération de Québec des 31 août et 21 septembre 2022;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et ont eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des commissions de l'administration;

CONSIDÉRANT l'ampleur des documents transmis en vue des séances du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT les ressources limitées à la Ville de L'Ancienne-Lorette pour analyser ces documents avant la séance du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT le manque d'informations et de temps permettant d'évaluer les propositions discutées, en regard du cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les municipalités liées;

CONSIDÉRANT les procédures judiciaires en cours entre les municipalités concernant les frais d'agglomération;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette n'a donc pas d'autre option que de voter sans pour autant admettre que les impacts financiers des décisions prises sont conformes au cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les villes liées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

QUE le conseil municipal prend acte, sous réserve, des résolutions suivantes :

SÉANCE DU 31 AOÛT 2022

AP2022-590 Adjudication de contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces – Lots 2 à 6 et 8 à 10 (Appel d'offres public 77853);

AP2022-552 Adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec – Contrats débutant en 2022 – Zones C0004, C0008, C0076 et C0225 (Appel d'offres public 77477);

RH2022-651 Nomination de monsieur Stéphane Fortin (ID. 161431) à titre de directeur par intérim du Service des projets industriels et de la valorisation;

AP2022-462 Entente entre la Ville de Québec et *Camions Globocam Québec et Lévis inc*., pour le service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant les pièces chez le concessionnaire du fabricant *Freightliner* (Dossier 77833);

AP2022-516 Renouvellement des contrats pour la fourniture et l'entretien des terminaux radio pour le service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec – Volet 1 – Lots 1 et 2 (Appel d'offres public 50788);

AP2022-531 Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'adaptateurs de transition pour conduite d'eau potable à cylindre d'acier vers fonte ductile (Appel d'offres public 78069);

AP2022-553 Adjudication de contrats pour l'opération des dépôts à neige Henri–Bourassa, Raymond et Sérénité – Contrats débutant en 2022 (Appel d'offres public 77478);

AP2022-594 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de manches filtrantes pour dépoussiéreurs *Procédair* (Appel d'offres public 77951);

AP2022-613 Adjudication d'un contrat pour le service de location et d'entretien de systèmes d'impression numérique multifonctionnels (Appel d'offres public 77640);

AP2022-623 Renouvellement du contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec – Zone CLE0007 (Appel d'offres public 61140);

AP2022-626 Avenant numéro 3 à l'entente du 1er janvier 2019 entre la Ville de Québec et le *Groupe Plein Air Faune inc*., relativement à la gestion des programmes, des activités, des services, des installations, de l'exploitation, de l'entretien et de l'administration de la base de plein air de Sainte–Foy (Dossier 52233);

AP2022-636 Renouvellement du contrat pour l'entretien hivernal du site complet d'*ExpoCité* et du 155, boulevard des Cèdres – Arrondissement de La Cité–Limoilou (Appel d'offres public 61437);

AP2022-637 Entente entre la Ville de Québec et la *Société du domaine Maizerets inc*., relative à l'entretien des aménagements paysagers du domaine de Maizerets et de l'Arboretum – 2022 à 2024 – Arrondissement de La Cité–Limoilou (Dossier 79218);

AP2022-643 Adjudication de contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces – Lots 2, 4, 5, 6 et 8 (Appel d'offres public 77853);

AP2022-648 Adjudication d'un contrat pour des travaux d'entretien des procédés et équipements – Incinérateur – Soudure haute pression (Appel d'offres public 77923);

AP2022-657 Renouvellement des contrats pour la fourniture et l'entretien des terminaux radio pour le service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec – Volet 1 – Lot 3 (Appel d'offres public 50788);

BE2022-093 Entente entre la Ville de Québec et *Envol et Macadam*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival Envol et Macadam*, en 2022;

BE2022-094 Entente entre la Ville de Québec et la *Corporation Événements Course de Québec*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Marathon Beneva de Québec, une invitation santé Brunet*, en 2022;

DE2022-589 Avenant 18 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, en raison de la pandémie de la *COVID–19;*

DE2022-602 Autorisation de droit de passage et d'exécution de travaux sur une partie du lot 4 485 172 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge;

DE2022-603 Autorisation de droit de passage et d'exécution de travaux sur une partie du lot 4 485 171 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge;

DE2022-604 Autorisation de droit de passage et d'exécution de travaux sur une partie du lot 6 366 482 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge;

DE2022-605 Autorisation de droit de passage et d'exécution de travaux sur une partie du lot 6 358 100 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge;

DE2022-613 Entente entre la Ville de Québec et *9358–3433 Québec inc. (MOS Racks)*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo–Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation des produits MOS sur les marchés canadien et nord–américain;*

DE2022-635 Entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre

de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Soutien aux entreprises en entrepreneuriat technologique, en innovation et en exportation dans les secteurs prioritaires et stratégiques pour l'année 2022;*

DE2022-636 Entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Attraction d'investissements directs étrangers, de talents, d'étudiants et d'entrepreneurs internationaux pour l'année 2022;*

DE2022-637 Entente entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vision du développement des activités agricoles et agroalimentaires dans l'agglomération de Québec 2015–2025* du *Fonds régions et ruralité*, pour la réalisation, par l'*Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels*, du projet *Système alimentaire territorialisé local et durable : diagnostic et plan d'action;*

DE2022-657 Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la rue du Capitaine–Bernier, connu et désigné comme étant le lot 5 033 139 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge;

PA2022-085 Approbation du *Règlement n° 368–2022 modifiant le règlement de zonage n° V–965–89 – Modification des usages autorisés zone C–V/C1*, de la Ville de L'Ancienne–Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec;*

PA2022-092 Amendement à l'entente entre la Ville de Québec et l'*Association Y.W.C.A de Québec*, relative au versement d'une contribution financière dans le cadre de l'*Initiative fédérale pour la création rapide de logements;*

TM2022-021 Modifications aux règles portant sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la 1re Avenue – Arrondissement de La Cité–Limoilou

TM2022-182 Entente entre la Ville de Québec et *9183–6296 Québec inc., faisant également affaires sous le nom de Manoir de l'Ormière*, relative à l'installation d'équipements de signaux lumineux à l'intersection du boulevard de l'Ormière et de la voie d'accès au *Manoir de l'Ormière*, situé au 5800, boulevard de l'Ormière;

PA2022-079 Appropriation de 400 000 $ à même le fonds général;

PA2022-077 Appropriation de 400 000 $ à même le fonds général de l'agglomération;

PQ2022-018 *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la protection des prises d'eau relativement à l'interdiction de circuler avec un véhicule à moteur,* R.A.V.Q. 1506;

TM2022-157 *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge*, R.A.V.Q. 1507;

PA2022-074 *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement et de réaménagement d'espaces urbains de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1513;

GT2022-267 *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur les lots numéros 5 343 178 et 5 344 222 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 1516.

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2022

PA2022-058 Adoption du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec doit apporter à sa réglementation d'urbanisme, à la suite de l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé pour donner effet à une décision du gouvernement du Québec d'ordonner l'exclusion d'une partie de territoire de la zone agricole provinciale*, R.A.V.Q. 1496;

AP2022-627 Cession du contrat de *Axco Aménagements inc*. à *La Compagnie de Parterres Portugais ltée*, pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec – Zone C0024 (Appel d'offres public 73404);

DE2022-623 Entente entre la Ville de Québec et *Automatisation JRT inc*., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Transformation numérique d'Automatisation JRT;*

DE2022-624 Entente entre la Ville de Québec et le *Laboratoire dentaire Esthétik–Art inc*., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Développement technologique et numérique du laboratoire;*

DE2022-630 Adoption de la *Politique d'investissement – Vision entrepreneuriale Québec 2026*, révisée;

DE2022-631 Adoption de la *Politique d'investissement – Fonds régions et ruralité*, révisée;

AP2022-598 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de conteneurs et le transport des matières – Écocentre Jean–Talon – Arrondissement de Charlesbourg (Appel d'offres public 77847);

AP2022-664 Adjudication d'un contrat pour le service de connexions privées vers l'infonuagique pour la plateforme *Azure (ExpressRoute)* (Appel d'offres public 77964);

RH2022-709 Désignation d'un fiduciaire au comité de retraite du *Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec;*

RH2022-710 Désignation d'un fiduciaire au comité de retraite du *Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec;*

RH2022-711 Désignation d'un fiduciaire au comité de retraite du *Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec;*

RH2022-712 Désignation d'un fiduciaire au comité de retraite du *Régime de retraite des pompiers de la Ville de Québec;*

RH2022-713 Désignation de fiduciaires au comité de retraite du *Régime de retraite des employés de la Station de traitement des boues de la Ville de Québec;*

RH2022-715 Désignation de fiduciaires au comité de retraite du *Régime de retraite des employés du Centre de récupération de la Ville de Québec;*

AP2022-642 Adjudication de contrats pour le déneigement des poteaux d'incendie – Lots 3, 5, 6, 7 et 9 (Appel d'offres public 77856);

AP2022-647 Adjudication d'un contrat pour le service de location, de nettoyage et d'entretien de vêtements résistants aux éclairs d'arc électrique (*arc flash*) (Appel d'offres public 76083);

AP2022-680 Renouvellement des contrats pour les services de soutien, d'entretien et de mise à jour des modules et outils de bases de données *Oracle* (Dossiers 44976 et 52113);

AP2022-686 Renouvellement du contrat de soutien et de maintenance du logiciel *CommVault* (Dossier 52827);

AP2022-699 Appropriation à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations de compétence d'agglomération, d'une somme pour des interventions de surface 2022 – Adjudication d'un contrat pour des interventions de surface 2022 (PSU210396) (Appel d'offres public 78126);

RH2022-747 Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Hugo Grondin (ID. 013777), à titre de directeur du Service des technologies de l'information;

RH2022-771 Lettres d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)*, relatives à l'intégration des investigateurs et du chef investigateur du Commissariat aux incendies dans l'unité d'accréditation des fonctionnaires municipaux de la Ville de Québec;

TM2022-034 Dépôt des demandes d'aide financière pour des projets de cheminement scolaire et de cheminement piétonnier, dans la poursuite du déploiement de la *Stratégie de sécurité routière*, dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports, pour l'année financière 2022–2023;

DE2022-656 Versement de la subvention à la *Société de développement commercial du Vieux–Québec*, dans le cadre du *Plan de relance du centre–ville – Phase 1 – Action 2 : Soutien aux campagnes et aux initiatives d'achat local* et du *Programme de subvention pour les projets d'animation, de promotion et de développement des artères commerciales;*

RH2022-800 Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Jean Comeau (ID. 195184), à titre de directeur de la construction au Bureau de projet du tramway de Québec (12434);

DE2022-598 Appropriation d'une somme de 216 600 $ au fonds général;

DQ2022-010 *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la structure administrative de l'Office du tourisme de Québec relativement au changement de nom de l'Office et abrogeant le Règlement de l'agglomération sur la tarification applicable à l'adhésion ainsi qu'à la fourniture de services de l'Office du tourisme de Québec*, R.A.V.Q. 1505;

PA2022-079 *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'élaboration et de mise en oeuvre du plan de transition et d'action climatique de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1519;

PA2022-077 *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'élaboration et de mise en oeuvre du plan de transition et d'action climatique relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1520.

QUE le conseil municipal mandate le maire ou le maire suppléant afin de représenter la Ville de L'Ancienne-Lorette lors des prochaines séances du conseil d'agglomération concernant l'adoption de résolutions et de règlements, le cas échéant, prenant pour acquis que les membres du conseil auront reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et auront eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des prochaines séances de la commission de l'administration.

ADOPTÉE

245-22 4. AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

(Cet item a été retiré de l'ordre du jour)

246-22 5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AOÛT 2022

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2022 a été remis à chaque membre du conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT que les règles édictées par cet article ont été respectées et que la greffière est dispensée d'en faire lecture;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2022;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2022.

ADOPTÉE

247-22 6. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ADHÉSION AU SERVICE 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION

CONSIDÉRANT qu'auparavant, les municipalités signaient une entente 9-1-1 directement avec le fournisseur téléphonique en service sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que pour le nouveau service 9-1-1 de prochaine génération l'entente doit être signée avec Bell Canada en tant que fournisseur de réseau 9-1-1 désigné par le CRTC pour le Québec, l'Ontario, le Manitoba et les provinces de l'Atlantique;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle entente est nécessaire afin que Bell Canada puisse fournir les services 9-1-1PG sur le territoire de la Ville de L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que cette entente non modifiable a été déposée et approuvée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

CONSIDÉRANT que le réseau 9-1-1 offert par Bell Canada est présentement gratuit pour les municipalités et le demeurera en mode 9-1-1 de prochaine génération;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adhérer au service 9-1-1 de prochaine génération;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

D'ADHÉRER au service 9-1-1 de prochaine génération.

D'AUTORISER le maire, ou en son absence ou incapacité d'agir, le maire suppléant et la greffière ou en son absence ou incapacité d'agir, l'assistante-greffière à signer l'entente 9-1-1 avec le fournisseur Bell Canada, le tout selon les modalités qui y sont prévues.

ADOPTÉE

248-22 7. EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS AUX PLATEAUX

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de préposés aux plateaux afin de s'assurer de bénéficier de suffisamment de personnel pour offrir un service de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT que messieurs Nicolas Plante, Marc-Antoine Belleau, Zachary Courval et Benoit Laflamme ont été préalablement rencontrés pour une entrevue;

CONSIDÉRANT que nous recommandons leur embauche;

CONSIDÉRANT que ces postes sont occasionnels;

CONSIDÉRANT que le taux horaire applicable est l'échelon 2 de la convention collective, et ce, à compter du 12 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

DE PROCÉDER à l'embauche de Nicolas Plante, Marc-Antoine Belleau, Zachary Courval et Benoit Laflamme à titre de préposés aux plateaux, le tout selon les modalités prévues.

ADOPTÉE

249-22 8. EMBAUCHE DE NOUVEAUX MEMBRES DU PERSONNEL AQUATIQUE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de nouveaux membres du personnel à l'Aquagym, et ce, afin de combler des affectations pour la session d'automne et les prochaines;

CONSIDÉRANT que nous recommandons l'embauche des personnes suivantes:

NOM	TITRE	TAUX
Anne-Sophie Bisson	Surveillant sauveteur Moniteur niveau 1 Moniteur niveau 2	Échelon 3 Échelon 3 Échelon 1
Louis Lebeau	Moniteur niveau 2 Surveillant-sauveteur	Échelon 5 Échelon 5
Brigitte Roy	Moniteur niveau 1 Assistant-sauveteur	Échelon 1 Échelon 1
Jordanne Lou Labbé	Assistant-sauveteur	Échelon 1
Marilou Thériault	Surveillant sauveteur Moniteur niveau 1	Échelon 2 Échelon 2

CONSIDÉRANT que ces employés seront rémunérés en vertu de différents échelons, dépendamment du titre du poste qu'ils exerceront dans le cadre des tâches qu'ils auront à effectuer lors d'un quart de travail précis, et ce, à compter du 21 septembre 2022.

CONSIDÉRANT que les postes occupés par ces ressources aquatiques sont des postes syndiqués, occasionnels.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

DE PROCÉDER à l'embauche des personnes ci-haut mentionnées, le tout selon les modalités prévues.

ADOPTÉE

250-22 9. OCTROI DE TITRES À DES MEMBRES DU PERSONNEL AQUATIQUE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'attribuer de nouveaux titres à des employés de l'Aquagym suivant l'analyse des compétences des candidats ainsi que par la formation qu'ils ont suivie;

CONSIDÉRANT que les personnes suivantes se verront attribuer les classes d'emploi indiquées ci-dessous:

Nom	Titre	Taux	Effectif le
Thomas Pelletier	Moniteur niveau 2	Échelon 1	7 septembre
Renaud Chaunet	Surveillant-sauveteur	Échelon 1	11 septembre
Valérie Leclair	Moniteur niveau 3	Échelon 4	12 septembre

CONSIDÉRANT que les postes occupés par ces ressources sont des postes syndiqués, occasionnels et non permanents;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

D'ATTRIBUER les classes d'emploi ci-haut mentionnées aux personnes désignées selon les modalités prévues.

ADOPTÉE

251-22 10. EMBAUCHE D'UN JOURNALIER TEMPORAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics requiert l'embauche d'un employé journalier temporaire afin de bien desservir les citoyens;

CONSIDÉRANT que des entrevues ont été effectuées par Gina Larouche, directrice des ressources humaines et Dave Homerston, contremaitre;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de monsieur Joel Robichaud à titre de journalier temporaire, et ce, à compter du 3 octobre 2022;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'échelle salariale prévue à la convention collective en vigueur, le taux horaire applicable pour l'employé est prévu à l'échelon 2;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Josée Ossio et résolu :

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Joel Robichaud à titre de journalier temporaire, le tout selon les modalités prévues.

ADOPTÉE

252-22 11. DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1445, RUE SAINTE-CÉCILE

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures présentée par monsieur Gilles Bellemare, arpenteur-géomètre, représentant par procuration de la société ImmoExpress Investissements inc., propriétaire du 1445, rue Sainte-Cécile à L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que la demande concerne le lot 1 777 224 du cadastre du Québec, situé dans la zone R-A/$B_{15;}$

CONSIDÉRANT que la demande vise à rendre réputé conforme les éléments dérogatoires au *Règlement de zonage n^{o} V-965-89* suivants :

- L'implantation du bâtiment principal avec une marge de recul arrière de 3,77 mètres, alors que le minimum prescrit est de 4,5 mètres;

- L'implantation d'une remise située à une distance de 40 cm de la ligne latérale et arrière du terrain, alors que le minimum prescrit est de 60 cm;

CONSIDÉRANT le plan accompagnant le certificat de localisation produit par monsieur Gilles Bellemare, arpenteur-géomètre, portant la minute 4414, daté du 15 février 2022;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'obtention d'un permis visant la construction d'un patio en 1989, une fondation permanente a été construite sous ce dernier pour aménager une salle de rangement;

CONSIDÉRANT que la fondation située en dessous du balcon fait partie intégrante du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'une remise implantée sur le terrain depuis les années 70 est également dérogatoire quant à sa marge de recul latérale et arrière;

CONSIDÉRANT que l'implantation dérogatoire du bâtiment principal et de la remise vise à être régularisée en raison de la vente imminente de la propriété;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a effectué une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogations mineures, si elle était refusée, aurait pour effet de porter préjudice aux propriétaires;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande de dérogations mineures n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

LE PRÉAMBULE fait partie intégrante de la résolution.

D'ACCORDER la demande visant à rendre réputé conforme les éléments dérogatoires au *Règlement de zonage n^{o} V-965-89* suivants :

- L'implantation du bâtiment principal avec une marge de recul arrière de 3,77 mètres;

- L'implantation d'une remise située à une distance de 40 cm de la ligne latérale et arrière du terrain.

ADOPTÉE

253-22 12. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1217, RUE DE LA JOIE

Monsieur le conseiller Sébastien Hallé déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le sujet et s'abstient de participer aux délibérations.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par madame Marie-Michèle Desroches, propriétaire du 1217, rue de la Joie à L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que la demande concerne les lots 1 310 875 et 1 777 671 du cadastre du Québec, situés dans la zone R-A/B$_{28;}$

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la construction d'une galerie couverte située à une distance de 0,3 mètre de la ligne latérale de propriété, alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage n^{o} V-965-89* est de 0,6 mètre, soit la distance correspondant au moins à la hauteur entre le plancher de l'ouvrage et le sol adjacent;

CONSIDÉRANT que la galerie couverte sera implantée à la même distance de la ligne latérale de propriété (30 cm) que la terrasse existante, le tout selon les plans d'architecture préparés par madame Mélina Sirois Proulx, designer, déposés le 24 aout 2022;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont obtenu l'accord écrit des voisins immédiats;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a effectué une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure, si elle était refusée, aurait pour effet de porter préjudice aux propriétaires;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Charles Guérard et résolu :

LE PRÉAMBULE fait partie intégrante de la résolution.

D'ACCORDER la demande visant à permettre la construction d'une galerie couverte située à une distance de 0,3 mètre de la ligne latérale de propriété.

ADOPTÉE

254-22 13. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1618, RUE SAINT-CYRILLE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Marcel Tardif, représentant par procuration de la succession Françoise Tardif, propriétaire du 1618, rue Saint-Cyrille à L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que la demande concerne le lot 1 778 159 du Cadastre du Québec, situé dans la zone R-A/$B_{21;}$

CONSIDÉRANT que la demande vise à rendre réputé conforme l'implantation du bâtiment principal avec une marge de recul avant de 5,07 mètres en bordure de la rue Saint-Cyrille, alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage n^{o} V-965-89* est de 6,1 mètres;

CONSIDÉRANT le plan accompagnant le certificat de localisation produit par Monsieur Pierre Hains, arpenteur-géomètre, portant la minute 16 548, daté du 8 aout 2022;

CONSIDÉRANT que lors de la construction de la résidence en 1955, le *Règlement de zonage n^{o} V-26* prescrivait une marge de recul avant minimale de 7,62 mètres (25 pieds);

CONSIDÉRANT qu'il est probable que les fondations aient été implantées par erreur à 25 pieds de la chaine de rue lors de la construction et non à partir de la ligne avant du terrain (ligne de lot);

CONSIDÉRANT que l'implantation dérogatoire du bâtiment principal vise à être régularisée en raison de la vente imminente de la propriété;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a effectué une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure, si elle était refusée, aurait pour effet de porter préjudice aux propriétaires;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Charles Guérard et résolu :

LE PRÉAMBULE fait partie intégrante de la résolution.

D'ACCORDER la demande visant à rendre réputé conforme l'implantation du bâtiment principal avec une marge de recul avant de 5,07 mètres en bordure de la rue Saint-Cyrille.

ADOPTÉE

255-22 14. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1441, RUE SAINT-PAUL

Monsieur le maire Gaétan Pageau déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt, il s'abstient de participer aux délibérations.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Daniel Gagnon, propriétaire du 1441, rue Saint-Paul à L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que la demande concerne le lot 1 310 807 situé dans la zone R-$B_{15;}$

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la construction d'un garage isolé en cour arrière d'une superficie de 48 mètres carrés, alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage n^{o} V-965-89* est de 40 mètres carrés, le tout selon le plan projet d'implantation et les esquisses visuelles déposés par le requérant le 6 septembre 2022;

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite construire un garage isolé qui excède la superficie maximale autorisée afin d'y stationner un véhicule adapté muni d'une rampe d'embarquement;

CONSIDÉRANT que la superficie maximale autorisée par la réglementation restreint l'espace requis pour entretenir adéquatement ce type de véhicule en période hivernale;

CONSIDÉRANT que l'implantation et la hauteur du garage sont conformes aux normes en vigueur;

CONSIDÉRANT que le projet aura peu d'impact négatif sur le voisinage immédiat;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a effectué une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure, si elle était refusée, aurait pour effet de porter préjudice aux propriétaires;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

LE PRÉAMBULE fait partie intégrante de la résolution.

D'ACCORDER la demande visant à permettre la construction d'un garage isolé en cour arrière d'une superficie de 48 mètres carrés.

ADOPTÉE

256-22 15. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME « *AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET SOUTIEN* » (PAVL 2023)

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux.

CONSIDÉRANT que le directeur au Service des travaux publics agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE le directeur au Service des travaux publics soit autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE

257-22 16. APPROBATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT 2022

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2022 comme suit :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

– Rémunération et remises	647 848,83 $
– Biens et services	320 779,99 $
– Remboursement – employés	30,38 $
– Frais de financement	22 251,50 $

REMBOURSEMENTS

– Taxes, réservation de salle, inscription aux activités des loisirs et dépôt de garantie	7 937,57 $

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

– Immobilisations	250 013,17 $
TOTAL	**1 248 219,01 $**

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2022, d'en autoriser et ratifier les paiements.

ADOPTÉE

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

258-22 18. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Nicolas St-gelais appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

DE LEVER la séance, il est 20h29.

ADOPTÉE

_____	_____
Gaétan Pageau	**Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque**
Maire	**Greffière**

Ville de
L'Ancienne-Lorette
On est unique

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
1155, RUE DU CRÉNEAU

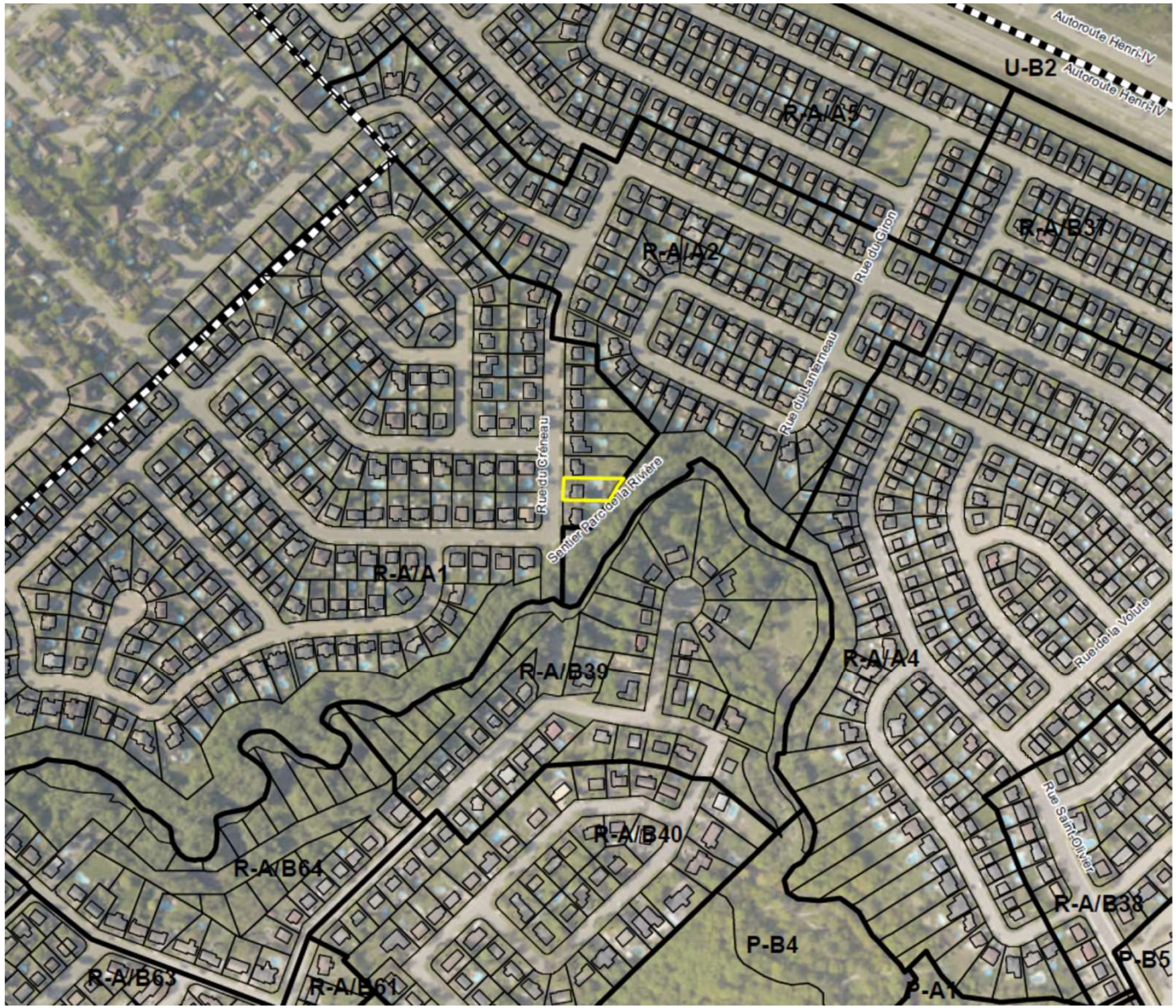
Autoroute Henri-IV
Autoroute Henri-IV
U-B2
R-A/A3
R-A/B31
R-A/A2
Rue du Giron
Rue du Lanterneau
Rue du Gréneau
Sentier Parc de la Rivière
R-A/A1
R-A/B39
R-A/A4
Rue de la Volute
Rue Saint-Olivier
R-A/B40
R-A/B64
R-A/B38
P-B4
P-B5
R-A/B63
R-A/B61
P-A1

Sentier Parc de la Rivière
#1151
#1155
#1159

6,6 m

NATURE DE LA DEMANDE

Permettre une aire de stationnement et une ouverture à la rue d'une largeur de 8,4 mètres pour une habitation unifamiliale, alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage n^{o} V-965-89* est de 6,1 mètres.

#1155
6,6 mètres
1,8 m
8,4 mètres
Rue du Créneau

1,8 m

Ville de
L'Ancienne-Lorette
On est unique

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
1065, RUE DE LA PAIX

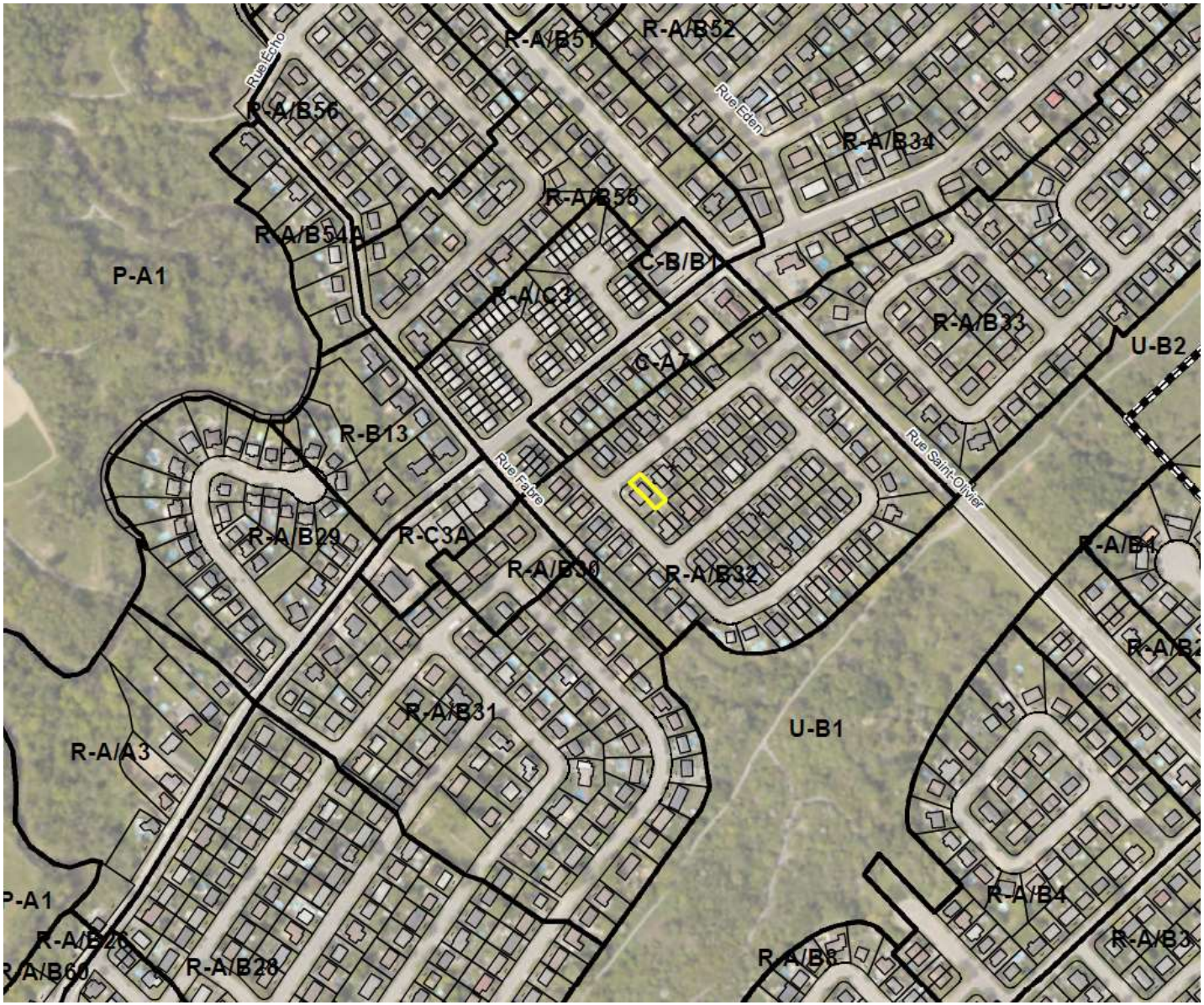
Rue Echo
R-A/B51
R-A/B52
R-A/B56
Rue Edon
R-A/B34
R-A/B55
R-A/B54A
C-B/B1
P-A1
R-A/C3
R-A/B33
U-B2
C-A7
R-B13
Rue Fabre
Rue Saint-Olivier
R-A/B29
R-C3A
R-A/B30
R-A/B32
R-A/B1
R-A/B31
U-B1
R-A/A3
R-A/B4
R-A/B3
R-A/B28
R-A/B60

Rue de la Paix
Rue de l'Avenir
#1067
#1065
#1063
#1061

1065

NATURE DE LA DEMANDE

Rendre réputé conforme l'implantation d'une habitation unifamiliale jumelée avec les éléments dérogatoires au *Règlement de zonage nº V-965-89* suivants :

- Une marge de recul avant de 5,9 mètres, alors que le minimum prescrit est de 6,1 mètres;
- Une marge de recul latérale de 3,6 mètres, alors que le minimum prescrit est de 3,9 mètres.

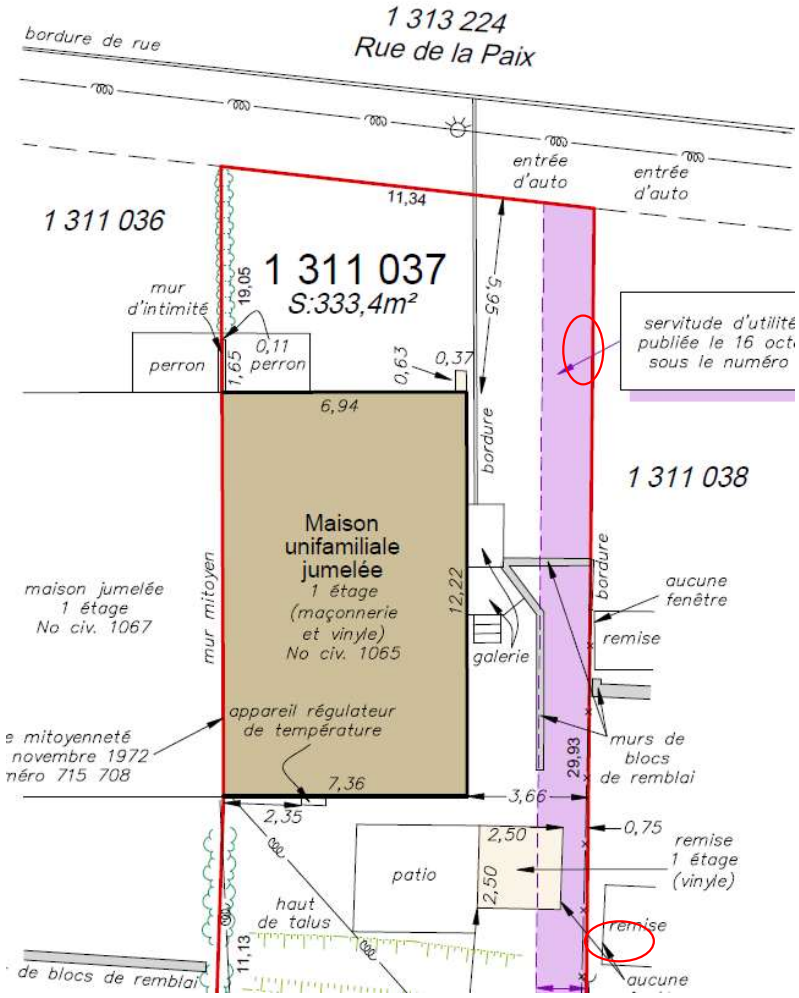

Permis de construction délivré en 1972

Le Règlement V-21 (1968- 1977) prescrivait une marge de recul avant minimale de 6,1 m (20') et une marge de recul latérale minimale de de 3,96 m (13')

Ville de
L'Ancienne-Lorette
On est unique

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
1648, RUE DUCLAUX

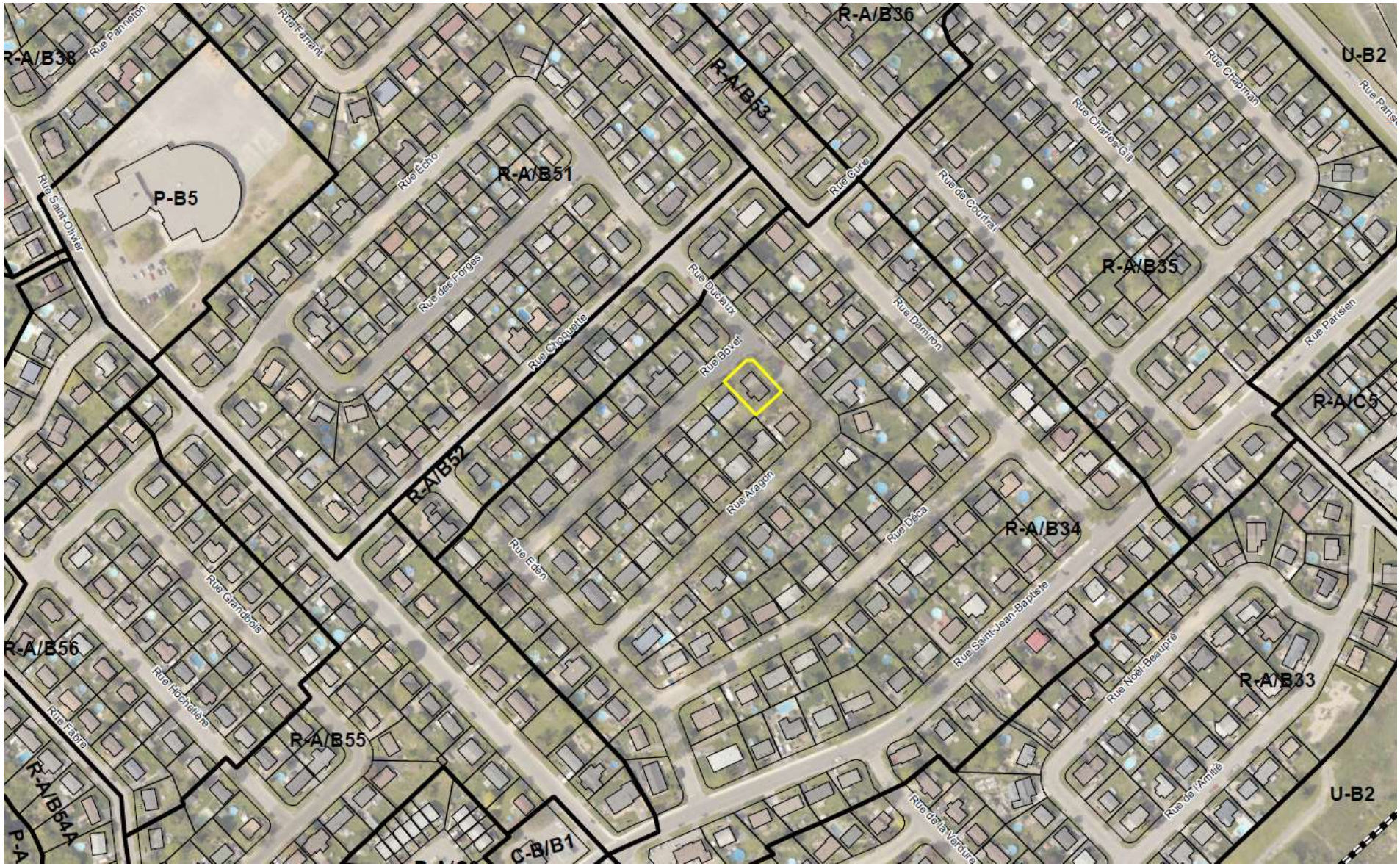
R-A/B38
Rue Panneton
Rue Ferrant
R-A/B36
R-A/B53
U-B2
Rue Chapman
Rue Charles-Gill
Rue de Courtrai
Rue Curie
P-B5
Rue Saint-Olivier
Rue Écho
R-A/B51
Rue des Forges
Rue Choquette
Rue Ducharme
Rue Boyer
R-A/B35
Rue Parisien
R-A/C5
R-A/B52
Rue Aragon
Rue Eden
Rue Déca
R-A/B34
Rue Saint-Jean-Baptiste
Rue Noël-Beaupré
R-A/B33
R-A/B56
Rue Granbois
Rue Hochelaga
Rue Fabre
R-A/B55
R-A/B54A
C-B/B1
Rue de la Verdure
Rue de l'Amitié
U-B2

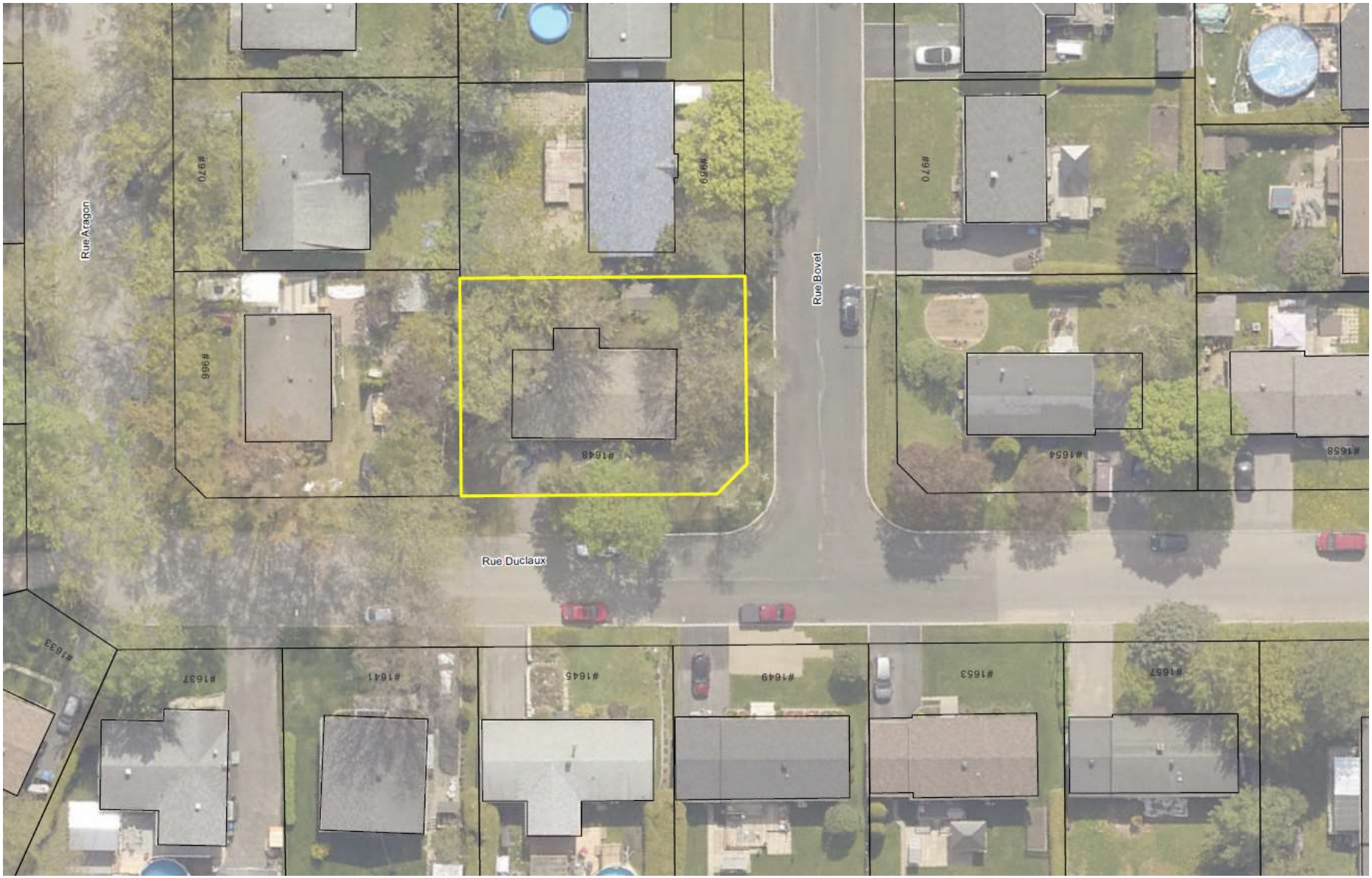
Rue Aragon
Rue Bovet
Rue Duclaux
#970
#966
#1648
#970
#1654
#1658
#1633
#1637
#1641
#1645
#1649
#1653
#1657

Ville de
L'Ancienne-Lorette
On est unique

NATURE DE LA DEMANDE

Permettre qu'une aire de stationnement aménagée en angle, occupe une largeur de 8,7 mètres dans sa section la plus étendu, alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage nº V-965-89* est de 6,1 mètres.

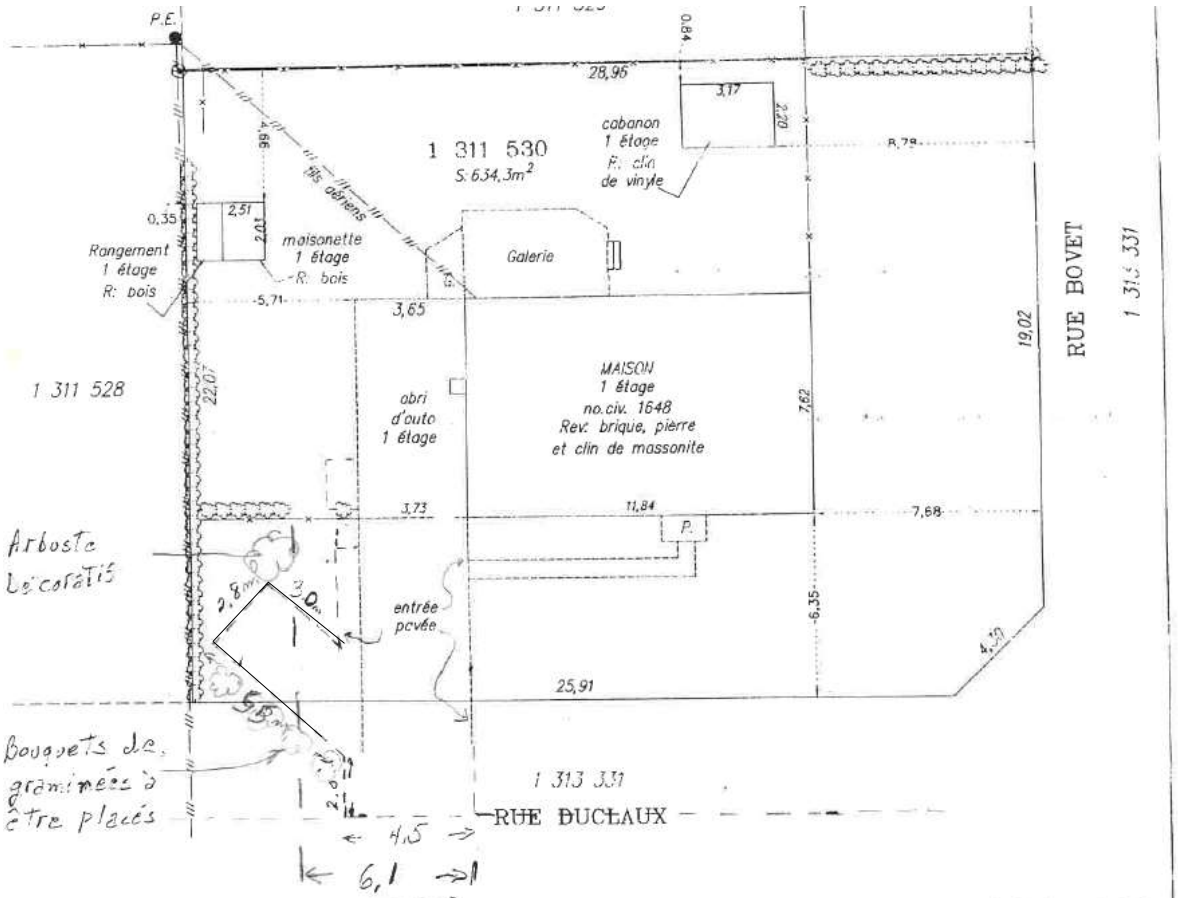

PROPRIÉTAIRE(S) ACTUEL(S) LARGEUR D'ENTRÉE AUTORISÉE

LUCIE DRAPEAU

N.B. Les distances établies entre les limites cadastrales et la maison ont été prises à partir du revêtement.

Date du levé : 23 mai 2000

Ville de
L'Ancienne-Lorette
On est unique

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
1486 à 1488, RUE SAINT-JACQUES

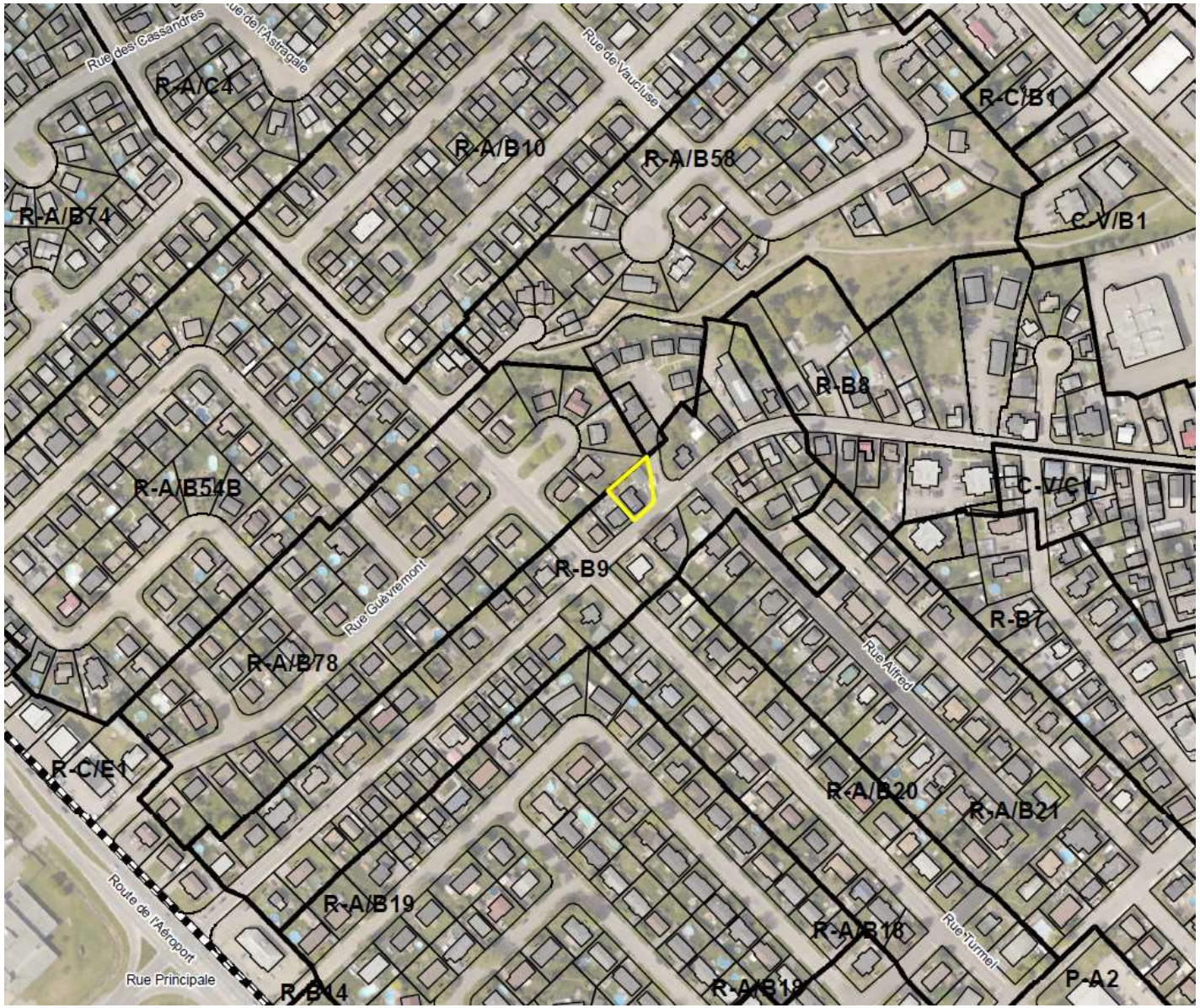
Rue des Cassandres
Rue de l'Astragale
Rue de Vaucluse
R-A/C4
R-A/B10
R-A/B58
R-C/B1
R-A/B74
C-V/B1
R-B8
R-A/B54B
C-V/C1
R-B9
Rue Guévremont
R-B7
Rue Alfred
R-A/B78
R-C/E1
R-A/B20
R-A/B21
R-A/B19
Route de l'Aéroport
Rue Principale
R-A/B18
Rue Turmel
R-B14
R-A/B17
P-A2

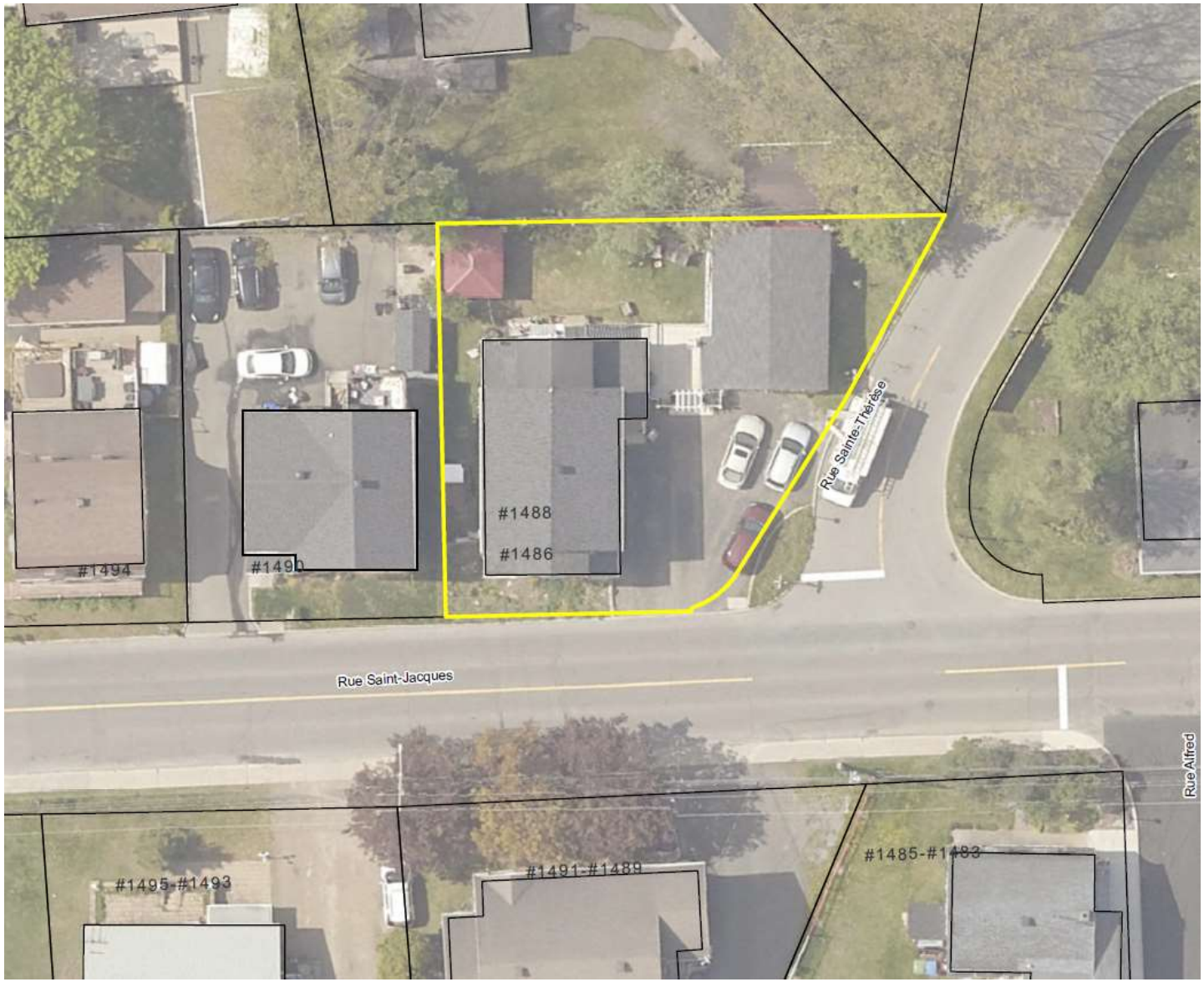
#1488
#1486
#1494
#1490
Rue Sainte-Thérèse
Rue Saint-Jacques
Rue Alfred
#1495-#1493
#1491-#1489
#1485-#1483

Saint-Jacques

NATURE DE LA DEMANDE

Permettre les éléments dérogatoires au *Règlement de zonage nº V-965-89* suivants :

- Une ouverture à la rue d'une largeur de 7,5 mètres pour une habitation bi familiale, alors que le maximum prescrit est de 6,1 mètres;

- Une aire de stationnement existante d'une largeur de 10 mètres pour une habitation bi familiale, alors que le maximum prescrit est de 6,1 mètres.

#1488
#1486
10 m
1,2 m
Rue Sainte-Thérèse
Ajout bande gazonnée
6 m
1,5 m
7,5 mètres
Rue Saint-Jacques

Avant

Après

Ville de L'Ancienne-Lorette
On est unique

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022

DÉPENSES PAYÉES EN SEPTEMBRE 2022

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

- Rémunération					**509 008.12 $**
Remises					
La Capitale assureur de l'administration publique inc.	C	47717	536.16 $		
Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)	C	47759	2 273.34 $		
Syndicat des employés municipaux Ville de L'Ancienne-Lorette	C	47760	853.20 $		
SSQ, Société d'assurance-vie inc.	A	49176	21 746.02 $		
Retraite Québec Secteur Public	D	Direct	3 656.84 $		
Fonds de solidarité FTQ	D	Direct	200.00 $		
Desjardins Sécurité Financière	D	Direct	52 508.51 $		**81 774.07 $**
Total de la rémunération et des remises					**590 782.19 $**
- Biens et services					
Ville de Québec	C	47063	3 655 378.50 $		
Accomodation ChaLou inc.	C	47684	2 420.04 $		
Acklands-Grainger inc.	C	47685	264.18 $		
Aqua Zach Inc.	C	47686	727.32 $		
Aquarium du Québec	C	47687	2 700.47 $		
Association des gens d'affaires de L'Ancienne-Lorette	C	47688	86.23 $		
Beaupré David	C	47691	130.00 $		
Belleau Félix-Antoine	C	47692	693.00 $		
Blais Véronique	C	47693	230.00 $		
Boulet Dépôt inc.	C	47694	650.52 $		
Carrières Québec inc.	C	47696	6 583.67 $		
Chénard Marilyne	C	47699	230.00 $		
Chevaliers de Colomb Conseil 4246	C	47700	186.78 $		
Danick Drolet	C	47701	754.00 $		
Éco Verdure Enr.	C	47703	2 726.70 $		
Épandages Robert	C	47704	19 534.20 $		
Éric Rousseau	C	47705	1 900.00 $		
Fournier Marco	C	47706	910.00 $		
Grand & Toy	C	47707	650.70 $		
Groupe E.S.T. inc.	C	47708	11 906.81 $		
Groupe ETR inc.	C	47709	5 333.19 $		
Groupe PolyAlto inc.	C	47710	61.22 $		
J.S.R. Enr.	C	47711	2 142.59 $		
Jérôme Potvin	C	47712	465.00 $		
Joane Gagné	C	47713	736.12 $		
Kenworth Québec inc.	C	47716	103.04 $		
La Génératrice inc.	C	47718	1 868.34 $		
Le Spécialiste du Jeu Vidéo du Québec inc.	C	47719	2 299.50 $		
Le Vaisselier de la Capitale inc.	C	47720	1 551.01 $		
Léo Moffet	C	47721	741.00 $		
Maison des jeunes de L'Ancienne-Lorette	C	47723	650.00 $		
Marc-Antoine Vachon	C	47724	924.00 $		
Mckinnon	C	47726	9 801.62 $		
Messer Canada inc., 15687	C	47727	1 282.11 $		
Michel Larouche, Consultant Rh inc.	C	47728	2 213.27 $		
Ministre des Finances	C	47729	275.01 $		
Multi-Pierres inc.	C	47730	1 029.03 $		
Nabco Canada inc.	C	47732	2 469.66 $		
Pomerleau Maître Traiteur inc.	C	47733	4 038.50 $		
Provencher Rosa	C	47734	110.00 $		
Purolator inc.	C	47735	108.69 $		
Pyro Concept	C	47736	8 649.76 $		
Quincaillerie Ancienne-Lorette inc.	C	47737	21.82 $		
Réal Touzin	C	47738	388.00 $		
Roy Jacques	C	47739	767.00 $		
Sablière A.D. Roy inc.	C	47740	1 270.47 $		
Sani-Orléans inc.	C	47741	508.77 $		
Sciage & Forage Québec (1984) Inc.	C	47742	771.83 $		
Scolart inc.	C	47743	77.03 $		
Services de Café Van Houtte inc.	C	47744	515.95 $		
Soulard Jonathan	C	47745	363.00 $		
Sylvain Ronald	C	47746	4 828.95 $		
Télé-université	C	47747	265.00 $		

Ville de L'Ancienne-Lorette
On est unique

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022

DÉPENSES PAYÉES EN SEPTEMBRE 2022

The Sherwin-Williams Company	C	47748	688.70	$
TransDiff Peterbilt de Québec	C	47749	343.17	$
Travex Équipement de sécurité inc.	C	47750	488.64	$
Villéco inc.	C	47751	1 000.28	$
VITROPLUS	C	47752	109.17	$
Xerox Canada ltée	C	47753	2 543.52	$
Mario Côté	C	47754	917.06	$
Les avocats Chabot & Associés inc.	C	47756	5 076.22	$
Wolseley Canada inc.	C	47761	4 772.17	$
Chuck & Co. Transformation numérique inc.	C	47763	747.34	$
Wolseley Canada inc.	C	47769	43 788.21	$
Cinéma Le Clap Loretteville inc.	C	47771	945.28	$
Éco Verdure Enr.	C	47772	453.28	$
LES IMMEUBLES JSRD MICHAUD INC.	C	47773	426.58	$
Librairie Hannenorak s.e.n.c.	C	47774	648.15	$
Librairie La Maison Anglaise inc.	C	47775	42.00	$
Linde Canada inc.	C	47776	501.98	$
Messer Canada inc., 15687	C	47779	344.36	$
Ministre des Finances	C	47780	373.28	$
Nadyne Poirier	C	47781	93.06	$
Panavidéo inc.	C	47782	687.55	$
Pro-Tec-Arbres inc.	C	47783	4 225.33	$
Rabais Campus inc.	C	47784	768.55	$
Rayon de soleil	C	47785	250.00	$
S.E.N. inc.	C	47786	206.90	$
Sciage & Forage Québec (1984) Inc.	C	47787	965.79	$
Scolart inc.	C	47788	129.32	$
Services de Café Van Houtte inc.	C	47789	394.57	$
Theetge Chevrolet Buick Gmc Cadillac Inc.	C	47790	434.63	$
TransDiff Peterbilt de Québec	C	47791	295.66	$
Trudel Sécurité inc.	C	47792	15 032.18	$
Villéco inc.	C	47793	5 605.03	$
Xerox Canada ltée	C	47795	206.77	$
Communauté Métropolitaine de Québec	A	48062	30 268.67	$
9268146 Canada inc.	A	49120	479.06	$
AQAIRS	A	49121	327.68	$
Autobus Inter-Rives inc.	A	49122	3 506.34	$
Béton sur mesure inc.	A	49123	784.37	$
Bruno Beaulieu	A	49124	363.00	$
Camions International Élite Ltée	A	49125	473.16	$
Campbell Scientific (Canada) Corp.	A	49126	131.25	$
Canac	A	49127	2 289.50	$
Centre d'appel STP inc.	A	49128	167.33	$
Centre de services scolaire des Découvreurs	A	49129	27 466.30	$
Centre Jardin de L'Aéroport inc.	A	49130	707.59	$
Construction & Pavage Portneuf inc	A	49131	4 466.93	$
Côté Fleury inc.	A	49132	1 786.71	$
Derco Horticulture inc.	A	49133	94.61	$
Elecal inc.	A	49134	1 842.54	$
Équipements Plannord ltée	A	49135	44.59	$
Équipements récréatifs Jambette inc.	A	49136	1 218.90	$
F.D. Jul inc.	A	49137	613.94	$
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.	A	49138	28 706.50	$
Formation Prévention Secours inc.	A	49139	1 092.26	$
GRH Entretien inc.	A	49140	34 200.89	$
Groupe Perspective (Québec) inc.	A	49141	2 931.88	$
Imprimerie Sociale (1994) inc.	A	49142	1 797.06	$
J.A.Larue inc.	A	49143	1 333.14	$
J.C. Drolet inc.	A	49144	7 847.91	$
JAGUAR MEDIA INC.	A	49145	994.53	$
Javel Bois-Francs inc.	A	49146	368.78	$
Jean Leclerc excavation inc.	A	49147	1 149.75	$
Journal.ca inc.	A	49148	914.05	$
L'Union des Municipalités du Québec	A	49149	983.04	$
Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc.	A	49150	478.58	$
Laboratoire Hygienex inc.	A	49151	755.92	$
Le Groupe Agritex inc.	A	49152	1 629.35	$
Le Groupe Sports-Inter Plus inc.	A	49153	606.85	$

Ville de L'Ancienne-Lorette
On est unique

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022

DÉPENSES PAYÉES EN SEPTEMBRE 2022

Les copies de la Capitale inc.	A	49154	274.09	$
Les Entreprises Kar-Bat inc.	A	49155	505.89	$
Les Huiles Desroches inc.	A	49156	8 013.90	$
Macpek inc.	A	49157	1 045.44	$
Matériaux Paysagers Savaria ltée	A	49158	2 666.21	$
MédiaQMI inc.	A	49159	674.33	$
Novexco inc.	A	49160	908.61	$
P.R. Distribution inc.	A	49161	1 118.16	$
Pavage Ste-Foy inc.	A	49162	15 613.61	$
Pavage U.C.P. (9167-6114 Québec inc.)	A	49163	1 968.59	$
Posimage inc.	A	49164	149.47	$
Productions Hugues Pomerleau inc.	A	49165	1 264.72	$
Québec Linge Co.	A	49166	962.76	$
Réal Huot inc.	A	49167	1 720.39	$
Robitaille Équipement Inc.	A	49168	3 829.82	$
Roulements Harvey inc.	A	49169	41.98	$
Sani Bleu inc.	A	49170	758.84	$
Sani-Terre environnement inc.	A	49171	11 552.04	$
Scierie Mobile Gilbert inc.	A	49172	158.63	$
Signalisation Lévis inc.	A	49173	1 175.33	$
Solotech inc.	A	49174	316.18	$
Solutions d'affaires Toshiba Tec Canada inc.	A	49175	42.21	$
St-Pierre Antoine	A	49177	149.47	$
Tenaquip limited	A	49178	1 029.84	$
TZ Capitale Nationale	A	49179	1 379.70	$
Viva Design inc.	A	49180	2 167.28	$
Würth Canada limitée	A	49181	1 103.13	$
9069-9687 Québec inc. (Santé Tonix)	A	49224	807.12	$
9268146 Canada inc.	A	49225	479.06	$
Ascenseurs Cloutier Ltée	A	49226	360.47	$
Atelier de reliure G	A	49227	2 723.71	$
Campbell Scientific (Canada) Corp.	A	49228	131.25	$
Canac	A	49229	516.02	$
Centre d'appel STP inc.	A	49230	167.33	$
Centre Jardin de L'Aéroport inc.	A	49231	2 903.12	$
Côté Fleury inc.	A	49233	3 446.68	$
Elecal inc.	A	49234	3 693.83	$
Graphica Impression inc.	A	49235	76.17	$
GRH Entretien inc.	A	49236	4 146.35	$
Groupe Archambault Inc.	A	49237	575.75	$
L'Union des Municipalités du Québec	A	49238	230.49	$
Les Huiles Desroches inc.	A	49241	27 921.49	$
Librairie La Liberté inc.	A	49242	2 927.01	$
Librairie Pantoute inc.	A	49243	3 603.08	$
Librairie Renaud-Bray inc.	A	49244	4 664.28	$
Maheu & Maheu inc.	A	49245	136.62	$
Matériaux Paysagers Savaria ltée	A	49246	1 234.28	$
Michel Labrecque Entrepreneur Électricien inc.	A	49247	259.84	$
Mont Bel-Air Eau de Source inc.	A	49248	23.25	$
Newtec Électricité inc.	A	49249	256.39	$
Novexco inc.	A	49250	689.97	$
P.R. Distribution inc.	A	49252	496.41	$
Pavage U.C.P. (9167-6114 Québec inc.)	A	49253	2 319.81	$
Pièce d'Auto Alain Côté inc.	A	49254	1 876.26	$
Pluritec ltée	A	49255	7 933.28	$
Posimage inc.	A	49256	51.74	$
R.M. Leduc & Cie inc.	A	49257	858.52	$
Réal Huot inc.	A	49258	367.71	$
Sani-Terre environnement inc.	A	49259	9 485.12	$
SEAO-Constructo	A	49260	464.88	$
Services Matrec inc.	A	49261	1 842.83	$
Signalisation Kalitec inc.	A	49262	260.20	$
Solutions d'affaires Toshiba Tec Canada inc.	A	49264	267.51	$
9069-9687 Québec inc. (Santé Tonix)	A	49266	10 715.67	$
Vidéotron ltée	D	Direct	535.21	$
Visa Desjardins	D	Direct	8 622.85	$

Ville de L'Ancienne-Lorette
On est unique

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022

DÉPENSES PAYÉES EN SEPTEMBRE 2022

	Hydro-Québec	D	Direct	32 894.84 $	
	Acceo transphere inc.	D	Direct	391.84 $	
	Ville de Québec (Services et produits informatiques)	D	Direct	76 027.55 $	
	Énergir s.e.c	D	Direct	1 782.49 $	
	Telus Mobilité	D	Direct		
	Bell Canada inc.	D	Direct	280.81 $	
	Bell Mobilité	D	Direct	49.68 $	
	PitneyWorks	D	Direct		
	Frais de banque	D	Direct	4 075.47 $	
	Total des biens et services				**4 305 786.15 $**
	- **Remboursement - employés**				
	Service de la bibliothèque - Achat de matériel Festival Lorettain	C	47725	201.15 $	
	Service du Greffe (remb. frais de déplacements)	C	47731	84.73 $	
	Total des remboursements des frais de déplacement				**285.88 $**
	- **Frais de financement et remboursement de capital**				
	CDS - remboursement d'intérêts	D	Direct	27 580.00 $	
	Total des frais de financement et remboursement de capital				**27 580.00 $**
Total des activités de fonctionnement					**4 924 434.22 $**
REMBOURSEMENTS					
	Activités des loisirs	D	Direct	804.00 $	
	Activités des loisirs	C	Chèque	2 163.90 $	
	Taxes	D	Direct		
	Taxes	C	Chèque	11 689.88 $	
	Licences canines	C	Chèque	105.00 $	
Total des remboursements					**14 762.78 $**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
IMMOBILISATIONS					
2020-31	**Terrains de baseball 2 et 3**				
	Elecal inc.	A	49134	5 297.63 $	
2021-06	**Réfection de diverses rues - programme - Aide à la voirie locale**				
	Wolseley Canada inc.	C	47761	860.02 $	
	Tetra Tech QI inc.	A	49265	7 545.40 $	
2021-12	**Réfection rue du Couvent**				
	Wolseley Canada inc.	C	47794	3 540.38 $	
2021-27	**Réfection de la rue Notre-Dame - phase 3 - programme PRIMEAU**				
	Pro-Tec-Arbres inc.	C	47783	3 391.77 $	
	Construction & Pavage Portneuf inc	A	49232	713 570.23 $	
	Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée.	A	49240	29 166.29 $	
	Option aménagement inc.	A	49251	7 661.93 $	
	Réal Huot inc.	A	49258	1 357.62 $	
	Signalisation Lévis inc.	A	49263	2 512.66 $	
2021-28	**Escalier - sentier MTQ**				
	Signalisation Lévis inc.	A	49263	109.12 $	
2021-34	**Jardin communautaire**				
	Centre Jardin de L'Aéroport inc.	A	49231	392.35 $	
2021-35	**Projet terrain de tennis éclairage**				
	Elecal inc.	A	49234	72 266.41 $	
2022-07	**Réfection de diverses rues - programme PAVL 2022-2023**				
	Boulet Dépôt inc.	C	47770	211.32 $	
	Lumen - Division de Sonepar Canada inc.	C	47777	152 838.22 $	
	Wolseley Canada inc.	C	47794	4 597.30 $	
	Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc.	A	49239	1 067.64 $	
	Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée.	A	49240	5 946.79 $	
	P.R. Distribution inc.	A	49252	304.27 $	
	Tetra Tech QI inc.	A	49265	55 054.86 $	

Ville de L'Ancienne-Lorette
On est unique

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022

DÉPENSES PAYÉES EN SEPTEMBRE 2022

2022-14	**Afficheur de vitesse radar avec message**					
	Signalisation Lévis inc.	A	49263	3 922.20	$	
	Signalisation Kalitec inc.	A	49262	23 072.03	$	
2022-15	**Aménagement de bureaux à l'Hôtel de Ville**					
	Canac	A	49229	351.05	$	
2022-19	**Achat d'un robot Magnum PVA 116' pour Aquagym**					
	Aqua Zach inc.	A	47686	5 794.74	$	
Total des activités d'investissement						**1 100 832.23 $**
Total						**6 040 029.23 $**

Les paiements directs à un même fournisseur ont été regroupés pour présentation.

Le conseil a adopté le règlement suivant en matière de contrôle et de suivi budgétaire (Art. 477 L.C.V.) :

- 352-2020 : Règlement en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires

A : virement bancaire avec ACCÉO TRANSPHÈRE
C : chèque
D : virement bancaire avec Desjardins

Anick Marceau, CPA Auditrice, CGA, OMA
Trésorière

Date : 21 octobre 2022